

Le collier du grand maître de la Légion d'honneur



*Arthus Bertrand d'après Raymond Subes (1893-1970) et André
Arbus (1903-1969)
Collier de la Légion d'honneur des IV^e et V^e Républiques
Or, émaux - 1953
Achat du musée, 1953, Inv. 04559*

Lors de son investiture le 16 janvier 1947, le président Vincent Auriol recevait le collier de la III^e République, sans son nom gravé au revers, tous les maillons étant occupés.

Le projet de réaliser un nouveau collier est une initiative du musée de la Légion d'honneur, ratifiée par une décision du 11 avril 1951. L'exécution fut confiée à la maison Arthus-Bertrand « fournisseur attitré de la grande chancellerie, et successeur de la Maison Le Moyne, à qui fut confiée en 1881 la commande du Grand Collier de la III^e République ».

Plusieurs projets sont alors proposés. Lors de la séance du 27 mai 1952, les membres du conseil en retiennent d'abord trois avant d'adopter à l'unanimité celui de Raymond Subes et d'André Arbus.

Les maillons de ce bijou très sculptural symbolisent, comme le collier précédent, les activités de la Nation, mais adaptées à l'époque contemporaine (apparaissent *la protection sociale, l'Union française, les télécommunications, et l'aviation*). Ils portent, gravé au revers, le nom des présidents depuis Vincent Auriol et l'année de leur prise de fonction. Cette gravure n'est donc pas totalement

conforme aux directives du code de 1962, qui stipule : « au revers sont gravés les noms des grands maîtres ainsi que les dates de leur prises et de leur cessation de fonction ». Quatre maillons sont actuellement vierges et le nom du prochain président sera gravé derrière « *Le commerce* » lors de son investiture en mai prochain.

Le motif central représente le monogramme HP pour « Honneur et Patrie », devise de l'ordre depuis sa création. La croix est celle du modèle en vigueur sous la IV^e République (revers sans date).

Le collier fut solennellement remis au président Auriol par le général Dassault, grand chancelier, le 1^{er} décembre 1953. Jusqu'à Georges Pompidou, tous le portèrent sur l'habit de cérémonie. Depuis Valéry Giscard d'Estaing, qui simplifia le cérémonial, le collier n'est plus porté mais présenté au président de la République par le grand chancelier au cours de la cérémonie d'investiture.

Attribut d'une fonction, et non décoration décernée à une personne en reconnaissance de ses mérites, le collier de la Légion d'honneur matérialise l'investiture du président de la République en sa qualité de grand maître de l'ordre. Il fallut attendre le code de la Légion d'honneur de 1962 pour le voir cité officiellement par un texte : « *Le président de la République, lors de la cérémonie de son investiture, est reconnu comme grand maître de l'ordre par le grand chancelier qui lui remet le grand collier* » (Article R.9).

D'abord laissé en dépôt au palais de l'Élysée, le collier est conservé depuis 1959 au musée où il est toujours exposé aux côtés de ceux de la III^e République et du Premier Empire.